

Forum I

« Pouvoir et séparation des pouvoirs dans l'Église »

(Texte fondamental issu de la deuxième lecture lors de l'Assemblée du « chemin synodal » des 3-5 mai 2022)

Le problème de fond du texte fondamental réside dans le fait que le « **pouvoir spirituel** » de l'Écriture **est remplacé par le concept de « pouvoir » qui fait l'objet de nombreuses discussions dans la société contemporaine**. Le discours sur le pouvoir – qui porte exclusivement sur l'Église catholique – est ensuite élargi à l'abus de pouvoir. **Des « causes systémiques » sont projetées sur les structures dirigées par des clercs**, toute structure hiérarchique se trouvant soupçonnée d'abuser du pouvoir. De cette **seule base herméneutique erronée** découlent d'autres inversions.

Dans le texte, l'unité complexe (cf. Lumen Gentium n° 8, « une seule réalité complexe ») de la réalité spirituelle de l'Église et de sa dimension sociale se désagrège. Les deux aspects sont seulement juxtaposés et ajoutés l'un à l'autre. **Ainsi, la sacramentalité – fondamentale pour le Concile – de l'Église, dans laquelle cette unité se réalise, est laissée de côté**, de même que la structure fondamentale de l'ecclésiologie enseignée de manière magistérielle par le Concile. Cette orientation fondamentale et déficiente détermine le texte dans son ensemble.

De ce fait, la dialectique complexe, fondée sur la mission, du pouvoir spirituel et de l'humble service dans le ministère sacramental de l'Église, **est comprise uniquement à partir de la possibilité qu'on en abuse**. A partir d'une perspective anthropologique et sociologique, elle est réduite à une approche du pouvoir centrée sur le maintien d'un ordre, sa véritable nature théologique étant laissée de côté. En fin de compte, le texte identifie fondamentalement le pouvoir spirituel qu'accompagne la fonction de direction dans l'Église, tel qu'il a été compris jusqu'à présent sur le plan canonique et dogmatique, à une cause systémique d'abus. **Le ministère épiscopal est ainsi privé de ses fondements théologiques tels que Lumen Gentium les a développés**.

On trouve une conséquence pratique **de cette approche dans la tentative de résoudre le problème de l'abus de pouvoir dans l'Église en « neutralisant » le pouvoir épiscopal dans des organes (pseudo-) synodaux permanents**. Le cardinal Walter Kasper a souligné que de tels organes synodaux permanents n'ont pas leur place dans la Constitution théologique de l'Église. En outre, ils s'inspirent en fin de compte de représentations séculières de l'ordre politique (Parlement, séparation des pouvoirs, articulation de pouvoirs et de contrepouvoirs). La complexité des relations entre l'ordre politique et l'ordre sacramental de la communion ecclésiale n'est pas suffisamment perçue. De même, le rapport entre la responsabilité pastorale et la participation n'est pas reconnu, ne serait-ce qu'en partie. Le « problème du pouvoir », qui ne peut être résolu que spirituellement, n'est en fin de compte que reporté sur des

organes permanents. **En neutralisant intentionnellement la responsabilité épiscopale, on porte atteinte à la substance même de l' épiscopat.**

Par ailleurs, les dispositions présentes dans le texte d' orientation ont des répercussions sur le Forum n°1. Le texte affirme explicitement la possibilité d' une « pluralité » de l' enseignement de l' Église, qui va jusqu' à la contradiction directe sur des questions essentielles.

En dissociant la dimension sociale de l' essence spirituelle de l' Église et en affirmant la possibilité d' une forme contradictoire de la doctrine, la finalité pratique du texte apparaît clairement. **Comme dans le texte d' orientation, il s' agit de préparer la révision, jusqu' à la négation, d' une doctrine jusqu' ici contraignante.**

Citations originales extraites du texte :

”

(8-12) : « L' Église catholique traverse une crise profonde. Mais elle ne peut accomplir sa mission que si elle reconnaît le caractère, les causes et les dimensions de cette crise, si elle y fait face et si elle travaille sérieusement à des solutions. Cela concerne surtout **les causes systémiques** des abus de pouvoir, et des violences sexuelles ou spirituelles. »

”

(22-26) : « La conversion et le renouveau de l' Église concernent en particulier la manière dont y est organisé le pouvoir. Car l' Église, selon le paragraphe 8 de *Lumen Gentium*, est une réalité spirituelle, mais elle est aussi une société constituée dans ce monde, parce que ce n' est qu' ainsi qu' elle peut le servir. »

”

(31-42) : « Le scandale des abus pose à l' Église catholique la question de savoir par quel esprit elle se fait guider. Seul le peuple de Dieu tout entier peut apporter une réponse à cette question. Le sens de la foi de tous les baptisés appelle par conséquent à plus de responsabilité commune, d' agir partagé et de droits de participation opposables. La responsabilité partagée crée notamment la transparence dans l' utilisation du pouvoir dans l' Église. **L' étude MHG [étude « Mannheim, Heidelberg, Gießen sur les abus sexuels dans l' Église présentée en 2018 à la Conférence des évêques allemands] a montré de manière impressionnante et dans une diversité de cas troublante que la violence sexuelle exercée par des clercs sur des enfants et des adolescents, la dissimulation des actes et la protection de leurs auteurs ont des causes non seulement psychologiques et individuelles, mais aussi systémiques. »**

”

(61-73) : « Une modification de l' organisation du pouvoir dans l' Église s' impose pour des raisons d' inculturation dans une société imprégnée de démocratie et marquée par l' État de droit et la liberté. Il ne s' agit pas de reproduire sans esprit critique la pratique sociale, car l' Église a toujours une mission **prophétique et critique** envers ses partenaires sociaux. Mais en de nombreux

”

endroits, la société démocratique ne peut plus comprendre ni suivre l'organisation du pouvoir telle qu'elle a cours actuellement dans l'Église. L'Église est aujourd'hui publiquement soupçonnée de discriminer des personnes avec son propre ordre juridique, de contourner les normes démocratiques et de s'immuniser face aux demandes critiques adressées à ses enseignements et à ses structures organisationnelles ».

”

(272-281) : « **Le Concile Vatican II a mis en avant de manière renouvelée les croyants et leur sens de la foi (cf. Lumen Gentium, 12), ainsi que les « signes des temps » (Gaudium et Spes, 4) comme « lieux de la théologie ».** L'importance des connaissances acquises de l'extérieur pour une compréhension plus profonde de l'Évangile de même qu'une manière actuelle d'organiser les structures ecclésiales en font partie (cf. Gaudium et Spes, 44). **L'interprétation dialogique de la Parole de Dieu par des "laïcs" croyants, par la théologie scientifique et par le magistère de l'Église en fait également partie.** Déterminer les structures de manière différenciée a des conséquences sur la compréhension du pouvoir et de la séparation des pouvoirs dans la mission de l'Église, qui seront expliquées ci-après ».

”

(287-290) : « La Révélation de Dieu s'est produite une fois pour toutes – **mais sa réception et son interprétation se font de manière humaine, c'est-à-dire dans le cadre de processus de compréhension historiquement et culturellement déterminés,** et ce déjà dans la Bible. »

”

(329-333) : « Nous voulons apprendre à vivre la diversité théologique dans l'unité ecclésiale ; **la pluralité en tant que diversité légitime de différentes convictions fondamentales** – y compris au sein même de l'Église. L'Église et la théologie ont été et sont plurielles. La diversité ne constitue pas une faiblesse de l'Église ni ne manifeste une défaillance de ses responsables. »

”

(343-359) : « Cela ne dispense pas de rechercher toujours de manière nouvelle cette vérité de l'histoire du salut dans la diversité des époques, des formes culturelles et des défis sociaux concrets. **On ne peut parler honnêtement de l'unique vérité qui nous a été confiée que si l'on connaît la complexité de ces approches et de ces expressions et si l'on ouvre à cet effet sans restriction l'espace du discours.** Une telle approche de la complexité, sensible à l'ambiguïté, est due au caractère historique de la vérité du salut et elle s'avère en même temps, surtout aujourd'hui, être le signe fondamental d'une approche intellectuelle contemporaine. Elle est donc une condition de base de la théologie actuelle. **Pour elle, il n'existe pas une seule perspective centrale, une seule vérité du regard religieux, moral et politique porté sur le monde, ni une seule forme de pensée qui puisse prétendre à l'autorité ultime.** Au sein de l'Église aussi, des conceptions et des schémas de vie légitimes peuvent entrer en concurrence les uns avec les autres, même en ce qui concerne les convictions essentielles. Elles peuvent même prétendre

en même temps à la vérité, à l'exactitude, à l'intelligibilité et à l'honnêteté justifiées par la théologie, tout en étant contradictoires dans leur message ou dans leur expression ».

”

(415-418) : « Un sacrement doit avoir l'effet d'un signe ! Concernant l'Église, cela signifie que la capacité à être compris et la crédibilité doivent se manifester dans la structure (Lumen Gentium 8). **L'organisation et l'exercice du pouvoir de l'Église doivent se montrer dignes de la confiance des fidèles.** (...) la culture juridique de l'Église [doit] s'aligner sur les droits fondamentaux et les droits de l'homme (...) ».

”

(490-496) : « La tâche ecclésiologique qui doit être accomplie aujourd'hui consiste à déterminer de manière nouvelle l'interaction entre le sacerdoce commun de tous et le sacerdoce particulier du ministère, tant dans la compréhension du service sacramentel que dans l'appréhension et dans la pratique des tâches de direction. Il est essentiel **que la structure de communion de l'Église trouve une forme sociale et juridique qui rende impossible les rapports de domination unilatéraux et qui rende obligatoires les possibilités de participation de tous** ».

Lien vers le texte :

https://www.synodalerweg.de/fileadmin/Synodalerweg/Dokumente_Rednen_Beitraege/SV-III_1.2NEU_Synodalforum-I_Grundtext-Beschluss.pdf

Forum 1

Texte pour l'action : « Délibérer et décider ensemble »

(Texte soumis à une deuxième lecture mais pas encore adopté)

Le fait que l'évêque et le curé se lient eux-mêmes aux décisions prises aux deux tiers **revient à introduire des habitudes parlementaires dans la structure de communion de l'Église. Les membres dominant la « tête », la communion devient un Consilium (un parlement).**

Structurellement, cette contrainte volontaire est encore renforcée par le fait qu'un évêque récalcitrant doit se soumettre à un second vote.

S'il continue à résister, un tribunal arbitral est convoqué, sur la composition duquel il n'a probablement aucune influence.

Citations originales extraites du texte :

”

« Si une décision juridiquement efficace n'entre pas en vigueur **parce que l'évêque ne l'approuve pas**, une nouvelle délibération a lieu. Si, là encore, aucun accord n'est trouvé, **le conseil peut s'opposer au vote de l'évêque par une majorité des deux tiers**. Si aucun accord n'est trouvé **parce que l'évêque s'oppose également à cette décision, une procédure de conciliation**, dont les conditions ont été fixées au préalable et auxquelles toutes les parties concernées s'engagent à se conformer, est ouverte. **Des évêques et des membres synodaux d'autres diocèses peuvent être associés à cette procédure** ».

Lien vers le texte :

https://www.synodalerweg.de/fileadmin/Synodalerweg/Dokumente_Redен_ Beitrage/SV-IV/SV-IV_Synodalforum-I-Handlungstext.GemeinsamBeratenUndEntscheiden-Lesung2.pdf

Forum I

Texte pour l'action « Renforcer durablement la synodalité : un Conseil synodal pour l'Église catholique en Allemagne »

(Texte soumis à une deuxième lecture lors de la 4e Assemblée synodale (8-10.9.2022)
– votes : 170 oui, 4 non, 15 abstentions ; vote des 59 évêques présents ayant un droit de vote : 43 oui, 6 non, 10 abstentions)

Le Comité central des catholiques allemands (ZDK) est ici mis sur le même plan que les évêques, alors qu'il a été fondé à l'origine uniquement comme représentation des laïcs pour défendre les intérêts de l'Église contre les empiètements de l'État. **On a maintenant l'impression qu'il doit défendre les « intérêts de l'Église nationale » contre les empiètements de l'Église romaine et universelle.**

Les structures parlementaires introduites dans le texte pour l'action « Délibérer et décider ensemble » **permettent déjà de discipliner les évêques qui se réfèrent à l'Église locale, romaine ou universelle.**

Citations originales extraites du texte :

”

(23-36) : « L'Assemblée synodale décide d'instituer un Conseil synodal. Cette institution a pour arrière-plan les canons 127 et 129 du Code de droit canonique. Pour la préparation du Conseil synodal, l'Assemblée synodale institue un Comité synodal. **Le Comité synodal est composé des 27 évêques diocésains, de 27 membres élus par le Comité central des laïcs catholiques et de 10 membres élus conjointement par ceux-ci.** Ce comité est porté conjointement par la Conférence des évêques allemands (DBK) et le Comité central des catholiques allemands (ZDK). Il est présidé par le président de la DBK et le / la président(e) du Zdk ».

Lien vers le texte :

https://www.synodalerweg.de/fileadmin/Synodalerweg/Dokumente_Redен_ Beitrage/SV-IV/T1NEU3_SV-IV_1_Synodalforum_I-HandlungstextSynodali-taetNachhaltigStaerken_Synodaler_Rat.pdf